

BON DE SOUSCRIPTION

EGLISE SAINTE-MARIE

COMMUNE DE MIRANDE - DÉPARTEMENT DU GERS

Oui, je fais un don pour restaurer l'église Saint-Marie de Mirande et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : «Fondation du Patrimoine- église de Mirande»

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).

Mon don est de euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt*.

** La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable **

(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),

- soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €) **

(exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

*(**sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu l'impôt sur la fortune

l'impôt sur les sociétés

Nom ou Société.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone / Mail :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Assurément plus beau monument de la ville, l'église de Mirande est placée sous l'invocation de l'Assomption de la Vierge Marie. Elle a été bâtie vers 1409 aux frais communs du comte d'Astarac et de l'abbé de Berdoues, coseigneurs de la ville et continuateurs des fondateurs de la bastide au XIIIe siècle. Un vitrail d'origine, du maître-verrier Michel Tolzana, rappelle ce double parrainage. Elle est classée monument historique depuis 1921.



C'est un édifice de type gothique méridional qui pouvait servir de réduit-citadelle. Il comporte un vaisseau unique à cinq travées, majestueux (38 x 17 m et 25 m de haut) avec chapelles latérales entre contreforts, vaste chevet pentagonal et double sacristie néo-gothique. Une surprenante arche voutée d'ogive, plus tardive, contrebute l'église à l'ouest, enjambant la rue de l'Evêché ; elle constitue l'avant-porche d'un vaste et somptueux portail surmonté d'un clocher quadrangulaire de 35 m de hauteur, à trois étages et cinq tourelles, à vocation militaire. Cette église est un témoignage de l'expansion vers les terres gasconnes de l'architecture religieuse languedocienne.

Les derniers travaux importants, qui ont eu lieu entre 1860 et 1902, lui ont conservé sa silhouette caractéristique.



Depuis 1806, la chapelle du Saint Sacrement est ornée d'un ensemble du XVIIIe siècle classé monument historique en 1981, provenant de l'abbaye cistercienne de Berdoues démantelée après la Révolution. Il s'agit d'un magnifique autel-tombeau en marbre noir et jaune orné d'un retable de quatre hautes colonnes de marbre rouge, ancien ciborium encadrant un imposant tableau représentant l'Assomption de la Vierge Marie attribué à Antoine Coytel, le peintre du roi Louis XIV. Les stalles du coeur proviennent également de cette abbaye. Lors du Grand Schisme d'Occident, l'abbaye de Berdoues fut un temps, au début du XVe siècle, érigée en évêché dont la chaire pontificale était fixée à Mirande.



Depuis des siècles, les mirandais entretiennent leur église et lui sont très attachés.

Actuellement, elle nécessite d'importants travaux de confortement (dont certains de première urgence, au niveau du clocher et de ses tourelles), de restauration et de mise en valeur. Grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir cette opération de préservation d'un précieux patrimoine.



Comment faire votre don ?

Par courrier

- Envoyer ce bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse suivante : Fondation du Patrimoine - Délégation Régionale Midi-Pyrénées - 11 boulevard des Récollets - Le Belvédère - 6 B - 31078 Toulouse cedex 4

Simple, rapide, économique et écologique : pas de chèque, pas d'enveloppe, pas de timbre !



Par internet

- Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé en tapant dans votre moteur de recherche «Fondation du Patrimoine Midi-Pyrénées» ou en tapant l'adresse suivante : <http://www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16> Vous trouverez le projet en cliquant sur la rubrique *Tous les projets*, vous pourrez ainsi faire votre don en ligne.



Renseignements :

Mairie de Mirande
Tél : 05 62 66 52 87
Mail : contact@mirande.fr

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Régionale Midi-Pyrénées

www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16

Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité.

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du Patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental en passant par le patrimoine naturel (*sous certaines conditions*).

Pour mener à bien son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser le mécénat populaire pour la réalisation de projets publics et associatifs. Les dons collectés étant déductibles des impôts (*cf. bulletin de don joint*).
- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter via des avantages fiscaux à la restauration de leurs bâtiments.

La Fondation du Patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diverses conventions de partenariat et de mécénat qu'elle a conclu sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.

FONDATION



DU
PATRIMOINE



**Restauration de l'église
Sainte-Marie**

Commune de Mirande
Département du Gers